



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE M. WILLY DEMEYER, BOURGMESTRE

La séance est ouverte à 18h50'.

40 membres sont présents : MM. Michel FIRKET, Michel de LAMOTTE, Mme Maggy YERNA, MM. Raphaël MIKLATZKI, André SCHROYEN, Pierre STASSART, Jean-Géry GODEAUX, Mmes Christine DEFRAIGNE, Julie FERNANDEZ FERNANDEZ, M. Fouad CHAMAS, Mmes Marie-Claire LAMBERT, Corinne WEGIMONT, M. Pierre GILISSEN, Mme Brigitte ERNST de la GRAETE, M. Jean Pierre HUPKENS, Mme Bénédicte HEINDRICHS, MM. Guy KRETTELS, Jean-Claude MARCOURT, Benoit DREZE, Mme Diana NIKOLIC, MM. Mohammed BOUGNOUCH, Fabrice DREZE, Mme Elisabeth FRAIPONT, M. Mehmet AYDOGDU, Mme Véronique DE KEYSER, M. Michel PETERS, Mmes Nathalie FRISSE, M. Raoul HEDEBOUW, Mme Anne DELVAUX, MM. Michel FAWAY, François SCHREUER, Jacques MARNEFFE, Guiseppe MANIGLIA, Mme Sarah SCHLITZ, MM. Louis MARAITE, Marc GILLIS, Sébastien BOVY, Quentin le BUSSY, Jean-Paul BONJEAN, Willy DEMEYER, BOURGMESTRE.

Sont également présents : M. ROUSSELLE Philippe, Directeur général, M. MANTOVANI Serge, Directeur général adjoint et M. Christian BEAUPERE, Chef de corps de la police locale pour l'examen des points relatifs à la Zone de Police.

8 membres sont absents : M. Jean-Pierre GOFFIN, Mme Fatima SHABAN, M. Hassan BOUSETTA, Mmes Géraldine BLAVIER, Audrey NEUPREZ, dont trois sont excusés à savoir : MM. Claude EMONTS, Gilles FORET et Roland LEONARD

LE CONSEIL :

Sauf stipulation contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des suffrages et, en outre, au scrutin secret dans tous les cas visés par les articles L1122-27et L1122-28 du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

La numérotation figurant ci-après correspond à celle de l'ordre du jour.

SEANCE PUBLIQUE

M. le DIRECTEUR GENERAL

60.

Valide les pouvoirs de M. Francesco FERRARA et installe l'intéressé en qualité de Conseiller communal en remplacement de Mme Sophie LECRON à partir du 6 janvier 2014 et pour toute la durée de son congé de maternité soit jusqu'au 14 avril 2014.

Il y a 41 présents.

1.

(Mmes Géraldine BLAVIER et Audrey NEUPREZ entrent en séance : 43 présents).

M. le BOURGMESTRE regroupe les interpellations relatives à « Liège, une Ville touristique ».

Entend une interpellation de Mme Christine DEFRAIGNE, MM. Gilles FORET, Michel PETERS, Raphael MIKLATZKI, Sébastien BOVY, Fabrice DREZE à propos de la reconnaissance d'une partie de la Ville de Liège comme centre touristique.

Entend une interpellation de Mme Brigitte ERNST de la GRAETE à propos de « Liège le dimanche : Ville touristique, vraiment ? ».

M. Michel FIRKET et Mme Maggy YERNA répondent aux intervenants.

Entend une interpellation de M. Fabrice DREZE à propos du nouveau décret sur les concessions à perpétuité – Evolution des cimetières liégeois ainsi que la réponse de Mme Julie FERNANDEZ FERNANDEZ.

M. le BOURGMESTRE regroupe les interpellations relatives aux paiements des locaux de l'Instruction publique par les ASBL.

Entend une interpellation de M. Guy KRETTELS à propos du loyer imposé aux ASBL qui assurent l'accueil extrascolaire dans les bâtiments scolaires.

Entend une interpellation de M. Raoul HEDEBOUW à propos des paiements des ASBL pour l'occupation des locaux de l'Instruction publique.

Entend une interpellation de M. Louis MARAITE à propos de la mise à disposition désormais payante, par la Ville de locaux scolaires aux ASBL d'éducation permanente.

M. le BOURGMESTRE donne la parole à M. Pierre STASSART pour une réponse commune.

SEANCE DU 27 JANVIER 2014

Entend une interpellation de Mme Sarah SCHLITZ à propos de l'instauration d'un jour sans viande ainsi que la réponse de M. Fouad CHAMAS.

(M. Jean-Pierre GOFFIN entre en séance : 44 présents).

Entend une interpellation de M. Michel PETERS à propos de l'implantation du CHC à Glain : inquiétudes sur le projet global et sur le devenir du club de tennis du Baudouin ainsi que la réponse de Mme Maggy YERNA.

Entend une interpellation de M. Quentin LE BUSSY à propos de la gestion des questions écrites par le Collège communal ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

Entend une interpellation de M. Francesco FERRARA à propos de la promotion des jardins collectifs et des potagers communautaires à Liège ainsi que la réponse de M. André SCHROYEN.

Entend une interpellation de M. François SCHREUER à propos du lancement du projet « Digital cities » ainsi que la réponse de M. le BOURGMESTRE.

M. LE BOURGMESTRE

2.

Décide de faire exécuter des travaux de réalisation d'un local « poubelles » extérieur à l'Hôtel de Police par le biais du marché « stock » de la Ville relatif aux travaux de réfection de cours, de voies d'accès et de maçonneries dans des bâtiments communaux.

3.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs Principaux – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Principal - fixation du choix du mode de sélection.

4.

Fixe du nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs de Quartier – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur de Quartier – fixe le choix du mode de sélection.

5.

Fixe le nombre d'emplois vacants pour les Inspecteurs Opérationnels – constitue une réserve de recrutement à l'emploi d'Inspecteur Opérationnel – fixe le choix du mode de sélection.

SEANCE DU 27 JANVIER 2014

6.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires concernant la prise en charge du service traiteur de la fête du personnel du 15 janvier 2014.

7.

Décide de céder la propriété, à titre gratuit à la ville de Lubumbashi (Congo), d'une remorque de chantier 3,5t, et ses accessoires.

8.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour l'engagement portant sur la prise en charge d'une mission à Lubumbashi (déplacement, hébergement et les frais de séjour).

9.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires, pour la prise en charge de la sonorisation (+ éclairage) lors de la fête du personnel, du 15 janvier 2014.

10.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour la prise en charge de la « Rémunération équitable », et des droits d'auteur pour la diffusion de musique dans le cadre de la fête du personnel, le 15 janvier 2014.

11.

Approuve le projet définitif de Plan de Cohésion Sociale 2014-2019.
La délibération est adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

12.

Approuve le texte de la convention de collaboration pour une durée annuelle, destinée à régir les droits et obligations de la Ville et de l'Etat fédéral dans le cadre de la mise en place et l'application de la procédure de médiation.

13.

Adopte le nouveau règlement relatif à l'attribution des récompenses sportives décernées par la Ville.

14.

Décide de passer un marché public structuré en cinq lots, par voie d'adjudication ouverte avec publicité européenne, en vue de la location avec garantie omnium d'une durée de cinq ans, de trente-sept photocopieurs multifonctions de différents types à l'état neuf – fixe les critères sur base desquels sera opérée la sélection qualitative – adopte le projet définitif comprenant le cahier spécial des charges.

15.

Ratifie la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de l'entretien du linge et des vêtements du personnel communal.

16.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour la souscription d'un contrat de maintenance pluriannuel pour une durée de 48 mois pour la maintenance et l'entretien « omnium » du scanner couleur A0 utilisé par le service des Archives relative aux marchés publics – approuve le texte du contrat appelé à régler les droits et obligations des deux parties concernées.

(M. Hassan BOUSETTA entre en séance : 45 présents).

(Mme Bénédicte HEINDRICHS sort de séance : 44 présents).

Addendum 16 bis

Motion relative à l'adoption par le Conseil communal d'un plan global de « 10 dispositions pour le Carré » visant la prévention des comportements nuisibles pour la santé, la sécurisation et la mise en place de conditions favorables au développement commercial.

Point inscrit à l'ordre du jour à la demande de Mme Christine DEFRAIGNE, MM. Gilles FORET, Michel PETERS et Sébastien BOVY, Conseillers communaux.

Ce point est renvoyé en Commission.

M. l'Echevin FIRKET

17.

Décide de solliciter un prêt à long terme pour le parachèvement des enduits des façades à l'église Saint-Vincent dans le cadre du financement alternatif des investissements travaux subsidiés décidé par le Gouvernement wallon – approuve les termes de la convention particulière.

18.

Adopte le texte de l'avenant n° 11 au contrat de gestion à conclure avec l'ASBL « LIEGE SPORT ».

19.

Accepte le bénéfice de la cession, à titre gratuit, par ECETIA Intercommunale SCRL à la Ville d'une part de capital A d'ECETIA Collectivités SCRL – prend acte de la transformation de la part de la Ville dans le Secteur « Financement » d'ECETIA Intercommunale SCRL en part du Secteur « Promotion Immobilière Publique ».

20.

Emet un avis sur :

1. La désaffectation partielle de l'église paroissiale de Cointe dédiée au Sacré-Coeur et à Notre-Dame de Lourdes et le maintien de l'affectation au culte de la crypte.
2. La fusion des paroisses Saint-Amand, Saint-Joseph et Saint-Roch de l'ancienne entité communale de Jupille en vue d'une simplification administrative et pastorale.
3. Le budget afférent à l'exercice 2013
 1. du Conseil d'administration de l'église protestante évangélique du Réveil
 2. de la Fabrique d'église Saint-Joseph (Grivegnée)
4. La 1ère modification budgétaire 2013
 1. de la Fabrique d'église Notre-Dame du Rosaire (Bressoux)
5. La 2ème modification budgétaire 2013
 1. de la Fabrique d'église Sainte-Foy
 2. de la Fabrique d'église Saint-Louis
 3. de la Fabrique d'église l'Immaculée Conception

21.

Prend connaissance de la décision du Collège communal autorisant le paiement de la facture relative à la participation à la réalisation d'un supplément Wallonie dans le « MONDE DIPLOMATIQUE » de décembre 2010 en langues française, anglaise et arabe.

SEANCE DU 27 JANVIER 2014

22.

Décide d'adopter le texte de la convention à conclure avec l'A.S.B.L. « LIEGE CONGRES » en vue de pérenniser l'action de ladite A.S.B.L. par le Département du Tourisme.

La délibération est adoptée par 34 voix pour, 0 voix contre et 10 abstentions.

23.

Décide :

- de transférer la parcelle sise bd de la Constitution à 4020 LIEGE cadastrée 8ème division, section A, n°104/03 dans le domaine public de la Ville ;
- de soustraire la valeur de la parcelle de l'inventaire de la Régie foncière et d'en augmenter l'inventaire des biens du domaine public à la date du 14.10.2013.

24.

Décide de vendre par adjudication publique une maison sise rue Haut-Pavé, 70 – fixe le montant de la mise à prix.

25.

Décide d'acquérir pour cause d'utilité publique trois parcelles de terrain sises impasse Macors.

26.

Retire sa décision du 30 janvier 2012 et échange immobilier avec soulte de deux parcelles de terrain sises rue Pré Cala pour cause d'utilité publique.

Mme l'Echevin YERNA

27.

Décide de désaffecter le domaine public du volume en sous-sol du futur parking souterrain sis quai sur Meuse et place Cockerill – décide de procéder à la conclusion du bail emphytéotique.

La délibération est adoptée par 36 voix pour, 8 voix contre et 0 abstention.

M. l'Echevin HUPKENS

28.

Prend connaissance de la décision du Collège communal d'engager la subvention au nom de la Fondation « MAISON JACQUES IZOARD » pour l'année 2013.

29.

Décide :

- d'accepter le don de M. et Mme GOOSSENS - HAYEN, à destination des collections communales et plus particulièrement celles de la BUC / Bibliothèque Ulysse Capitaine ;
- de rendre hommage à la générosité des donateurs.

30.

Décide d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de mise en dépôt des pièces provenant du site préhistorique de la Belle Roche entre la Ville et l'Université de Liège - Département des Sciences de la Vie - Laboratoire d'Evolution des Vertébrés et d'Evolution Humaine - Institut Physiologie Léon Frédéricq.

31.

Décide d'approuver le texte de l'avenant numéro 1 à la convention de mise en dépôt des pièces provenant du Fonds Schmerling entre la Ville et l'Université de Liège - Département de Géologie - Unité de Paléontologie Animale et Humaine.

32.

Décide d'adopter le texte de l'avenant à la convention liant la Ville, la Province de Liège et l'A.S.B.L. « CENTRE MULTIMEDIA DON BOSCO », relative à la constitution et au fonctionnement d'un réseau opérateur direct de Lecture Publique - « Bibliothèque locale avec collection encyclopédique ».

M. l'Echevin SCHROYEN

33.

Décide d'approuver le texte de la convention transmise par la SNCB relative au nettoyage de la place de la Gare des Guillemins à 4000 LIEGE situé sur le domaine de la SNCB Holding ainsi que de la zone Kiss & Ride située colline de Cointe.

34.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires pour le paiement de la cotisation annuelle de l'Intercommunale INTRADEL.

M. l'Echevin STASSART

35.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité, de services, ayant pour objet l'animation et la diffusion de spectacles cinématographiques destinés au Département de l'Instruction publique et au Département de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance – adopte le cahier spécial des charges.

36.

Décide de passer un marché de services, réparti en 32 lots, par procédure d'adjudication ouverte avec publicité européenne, ayant pour objet les transports et l'organisation de voyages pédagogiques vers diverses destinations à l'étranger de mars à juin 2014, destinés à l'enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères de sélection qualitatives.

37.

Décide de passer un marché par procédure négociée justifiée sans publicité, ayant pour objet la gestion des événements musicaux spécifiques et des animations d'éveil à la musique classique et à la musique du monde, destinés au Département de l'Instruction publique et au Département de la Vie sociale, de la Proximité et de la Petite Enfance, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

38.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité réparti en deux lots, ayant pour objet l'acquisition de journaux de classe, destinés à l'enseignement communal – adopte le cahier spécial des charges.

39.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des ateliers scientifiques interactifs destinés aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

40.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de programmes, de produits et d'animations pédagogiques destinés aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

41.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités artistiques, musicales et culturelles destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

42.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des animations théâtrales et picturales basées sur le plaisir de lire, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

43.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de spectacles théâtraux et la participation à des visites guidées du théâtre, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

44.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet des activités de sensibilisation et de vulgarisation scientifiques, destinées aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

45.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet la diffusion de la culture et des arts scéniques, destinée aux établissements scolaires du Département de l'Instruction publique, pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges.

46.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'acquisition de matériel de plomberie, chauffage et sanitaire pour une durée de 36 mois – adopte le cahier spécial des charges – fixe les critères d'attribution.

47.

Prend connaissance de la décision du Collège communal autorisant le paiement des dépenses relatives à l'acquisition de manuels artistiques destinés à la bibliothèque de l'Académie Royale des Beaux-Arts.

48.

Décide de passer un marché de services par procédure négociée sans publicité, ayant pour objet l'animation et la diffusion de spectacles, venant à échéance le 30.06.2017 – adopte le cahier spécial des charges.

49.

Décide d'adopter la convention à conclure avec la S.C.R.L. « MAISON LIEGEOISE » pour la formation du personnel à l'utilisation de l'outil informatique et des logiciels de bureautique dans l'enseignement de Promotion sociale.

M. l'Echevin LEONARD

50.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de désamiantage du calorifuge des tuyauteries, à l'école fondamentale communale Jupille-Bruyères, rue Fernand Dehousse, 1 à 4020 LIEGE.

51.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de prévention incendie à l' I.C.A.D.I., rue Pouplin, 27, à 4000 LIEGE.

52.

Décide de passer un marché par procédure négociée sans publicité pour l'approvisionnement de granulés de bois pour des chaufferies communales qui disposent d'une chaudière à pellets – adopte le cahier spécial des charges.

53.

Décide d'arrêter le texte de la convention à conclure fixant les rôles et obligations respectifs de la Ville et de la SCRL « LOGIS SOCIAL DE LIEGE » dans l'exécution de la commande relative à l'enlèvement de calorifuges en amiante friable et de panneau en amiante lié destinée au complexe « Eglise 60 – Centre culturel » situé rue de l'Eglise 60 à 4032 CHENEE et réalisée dans le cadre du marché stock désamiantage de la Ville.

54.

Décide d'approuver l'ensemble des travaux modificatifs et supplémentaires apportés au projet initial des travaux de mise en conformité incendie au Théâtre Trianon, rue Surllet 20 à 4020 LIEGE – octroie à l'adjudicataire d'un délai complémentaire pour la réalisation de ces travaux.

55.

Décide de ratifier la décision du Collège communal autorisant le dépassement des douzièmes provisoires en ce qui concerne l'engagement dans le cadre du bail locatif d'une partie de l'immeuble dénommé « ESPACE GUILLEMINS » rue des Guillemins 16/34 à 4000 LIEGE accueillant différents services administratifs de la Ville suite au déménagement de la Cité administrative.

56.

Décide d'approuver les travaux supplémentaires exécutés au cours du chantier de substitution de pavage rue des Mauvaises Vignes, (zone 2) à 4032 LIEGE.

57.

Décide de confier au GRD « TECTEO RESA GAZ » la sécurisation du tunnel sous voies de la place d'Elmer à 4020 WANDRE, par l'amélioration de l'éclairage public y installé.

58.

Décide de confier au GRD « AIDE » la prestation de gestion d'exploitation et d'entretien de la station d'exhaure quai de Wallonie à 4000 LIEGE.

59.

Décide d'approuver les travaux modificatifs exécutés au cours du chantier de réfection de la rue Paire Maquet à 4020 LIEGE.

QUESTION ORALE

Entend une question orale de M. Michel PETERS à propos du fractionnement du taux horaire de stationnement ainsi que la réponse de M. Michel FIRKET.

--- **La séance est levée à 22 heures 50'**

PAR LE COLLEGE

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Philippe ROUSSELLE.

Willy DEMEYER.